



AVENANT N° 3

ACCORD RELATIF A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL, AUX MODALITES POUR FACILITER LE DIALOGUE SOCIAL DANS LE CONTEXTE DU COVID 19

PORTANT AJOUT DE L'ARTICLE 3.6 – HORAIRES VARIABLES

Entre les soussignés :

D'une part,

- l'Etablissement Français du Sang pris en la personne de son représentant qualifié, François TOUJAS,
Président

et

D'autre part,

Benoit LEMERCIER, délégué syndical central de l'Etablissement Français du Sang pour la CFTD.

Annick VENZAL, déléguée syndicale centrale de l'Etablissement Français du Sang pour FO.

Daniel BLOOM, délégué syndical central de l'Etablissement Français du Sang pour le SNTS CFE-CGC.

DB

AY

BL

CC

PREAMBULE 3

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT 3

ARTICLE 3.6 – HORAIRES VARIABLES..... 3

ARTICLE 2 – DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR..... 3

ARTICLE 3 – DEPOT DE L'ACCORD 3

PREAMBULE

À la suite de la réunion de suivi de l'accord du 26 mai 2020, les parties ont convenu d'ajouter l'article 3.6 – Horaires variables à l'accord relatif à l'organisation du temps de travail, aux modalités pour faciliter le dialogue social dans le contexte du COVID 19.

Il est convenu comme suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Il est convenu d'ajouter l'article 3.6 – Horaires variables comme suit :

Article 3.6 – Horaires variables.

Les plages fixes des personnels en horaires variables disparaissent en ne laissant qu'une seule plage mobile 6h00-20h00.

ARTICLE 2 – DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant est conclu pour la même durée que l'accord initial. Il prend effet à la date de sa signature.

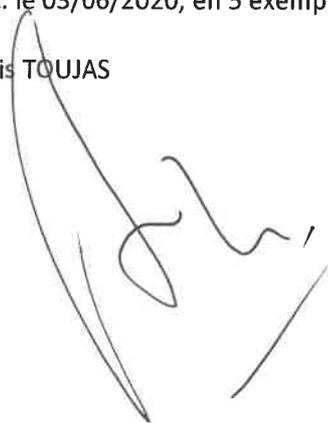
Sa validité est subordonnée à la signature par, d'une part, l'employeur ou son représentant et, d'autre part, une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli plus de 50 % des suffrages exprimés en faveur d'organisations représentatives au premier tour des dernières élections professionnelles.

ARTICLE 3 – DEPOT DE L'ACCORD

Le présent accord sera déposé auprès de la Direction du Travail et de l'Emploi de Seine Saint Denis et du secrétariat du greffe du Conseil des Prud'hommes de Bobigny.

Fait à ... le 03/06/2020, en 5 exemplaires originaux

François TOUJAS



Benoît LEMERCIER



Etablissement Français du Sang

Fédération CFDT Santé – Sociaux

Annick VENZAL



Daniel BLOOM



Fédération des personnels des Services Publics
et des Services de Santé "Force ouvrière"

Syndicat national de la transfusion sanguine
CFE-CGC Santé - Social